



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL (MRC NICOLET-YAMASKA)

Le conseil de la municipalité de Saint-Zéphirin-de Courval siège en séance ordinaire ce, LUNDI, le **4 MAI à 20 h** à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence du maire Mathieu Lemire.

Sont présents à cette séance les conseillers et conseillères suivants :

#1	Yvan Fréchette	#4	Hugo Bourassa
#2	Sylvie Jutras	#5	Caroline Bouchard
#3		#6	François Leclerc

➤ Assiste à la séance, Hélène Chassé, greffière-trésorière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

57-05-2026

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE BOUCHARD

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

58-05-2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval tenue le 13 avril 2026 a été transmis par voie électronique au maire et aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026 et ce, préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du Conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026 soit et est adopté tel que présenté.

QUE le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTION

Le maire, MONSIEUR MATHIEU LEMIRE, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

CORRESPONDANCE DU MOIS

- MRC Nicolet-Yamaska – La MRC nous a transmis les documents relatifs à l'adoption du projet de Règlement no 2026-09 visant à modifier le Règlement no 2010-07 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Nicolet-Yamaska afin de modifier les limites du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Elphège.
- Programme PAVL – volet entretien : le ministère accorde à notre municipalité une aide financière maximale de 126 974 \$.
- Gestion des risques – Compte-rendu du processus réalisé le 31 mars 2026 à Saint-Zéphirin-de-Courval
- Deux accès à l'information ont été transmis à la municipalité

ADMINISTRATION, FINANCEMENT ET RESSOURCES HUMAINES

ACCOMPAGNEMENT RH – FIRME MCG GROUPE CONSEIL

59-05-2026

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite optimiser l'efficacité, la cohérence et la répartition des tâches au sein de son service de travaux publics;

ATTENDU QUE certaines tâches, processus ou responsabilités nécessitent une mise à jour afin d'assurer une meilleure utilisation des ressources humaines et une prestation de service plus efficient;

ATTENDU QUE la Firme MCG Groupe Conseil possède l'expertise nécessaire pour analyser les besoins organisationnels, proposer une structure adaptée et coordonner la mise en œuvre des ajustements requis;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR HUGO BOURASSA

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'octroyer à l'entreprise MCG Groupe Conseil, pour la somme de 2 000 \$ plus taxes, un mandat visant à réaliser une analyse de la structure organisationnelle des services des travaux publics, de l'application réglementaire et de l'hygiène du milieu, à établir ou réviser les profils de postes et à proposer un plan d'action.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

EMBAUCHE D'UN CONCIERGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE (SANS AFFICHAGE DE POSTE)

60-05-2026

ATTENDU QUE le poste de concierge du centre communautaire est devenu vacant à la suite du départ de l'employé occupant cette fonction;

ATTENDU QUE la continuité des services d'entretien, de propreté, de sécurité et du bon fonctionnement du centre communautaire doit être assurée sans délai afin de maintenir les activités municipales, communautaires et locatives;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose déjà d'une ressource qualifiée et disponible immédiatement pour occuper ce poste, rendant inutile l'affichage public du poste dans les circonstances;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

ATTENDU QUE l'absence d'affichage est justifiée par l'urgence opérationnelle et par la capacité de pourvoir le poste immédiatement avec une personne répondant aux exigences;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE la Municipalité procède à l'embauche de Monsieur William Joyal au poste de concierge du centre communautaire, à compte du 8 mai 2026;

QUE les conditions de travail applicables soient celles prévues à la politique municipale en vigueur ou au contrat de travail établi;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire afin de confirmer l'embauche;

QUE la présente résolution confirme que le poste a été offert à l'interne et que, faute de candidature, il n'a pas été affiché publiquement en raison des circonstances opérationnelles et de la disponibilité immédiate d'une ressource qualifiée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

OCTROI DE MANDAT – POUR LA DÉMARCHE ET L'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU)

61-05-2026

ATTENDU QUE la Municipalité doit se conformer aux exigences gouvernementales relatives à la gestion des actifs municipaux, notamment dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux du Québec (PGAMR);

ATTENDU QUE la mise en place d'un Plan de gestion des actifs en eau (PGAE) constitue une étape essentielle pour assurer une planification rigoureuse, durable et conforme aux meilleures pratiques recommandées par le CÉRIU;

ATTENDU QUE la firme Techni-Consultant inc. a déjà réalisé l'étape préliminaire de la démarche de gestion des actifs, conformément à l'offre de services numéro #00719 datée du 30 octobre 2024, sans frais additionnels pour la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenant procéder à l'élaboration complète du Plan de gestion des actifs en eau, incluant la tenue des rencontres, l'intégration des données, la préparation du rapport final et la transmission des documents requis pour le dépôt au PGAMR;

ATTENDU QUE la firme Techni-Consultant inc. propose également l'élaboration d'une Politique de gestion des actifs, complémentaire au Plan, afin d'encadrer les pratiques municipales en matière de gestion des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE BOUCHARD

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'octroyer à la firme Techni-Consultant inc. le mandat de réaliser l'ensemble des travaux liés à l'élaboration du Plan de gestion des actifs en eau (PGAE), incluant :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

- Les réunions avec la direction et les membres du comité de gestion des actifs;
- L'intégration des données nécessaires à la complétion du fichier Excel du CÉRIU;
- La préparation du Plan de gestion des actifs municipaux en eau (CÉRIU);
- La présentation du rapport final à la direction générale et aux élus;
- La transmission d'un projet de résolution pour l'adoption officielle du Plan;
- La transmission de la procédure pour le dépôt des documents sur le site du PGAMR.

De reconnaître que l'étape préalable de la démarche de gestion des actifs a déjà été réalisée conformément à l'offre de services #00719 du 30 octobre 2024, sans frais supplémentaires;

D'autoriser la réalisation de la Politique de gestion des actifs municipaux, telle que proposée

D'autoriser une dépense pour l'ensemble du contrat pour un montant total de 11 150 \$ taxe en sus;

D'autoriser la direction générale à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DES COMPTES À PAYER, PAYÉS ET DES SALAIRES VERSÉS POUR LE MOIS :

Comptes à payer 30 avril 2026	160 813.78 \$
Salaires versés au 30 avril 2026	31 994.42 \$
Comptes payés avec la Visa 30 avril 2026	1 211.44 \$
Total	194 019.64 \$

« Je soussignée, Hélène Chassé, trésorière, certifie et atteste par la présente que des fonds sont disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées ».

Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice-générale & greffière-trésorière

62-05-2026

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil d'approuver la liste des comptes totalisant la somme de 194 019.64 \$ pour la période se terminant le 30 avril 2026, incluant les salaires et autorise le paiement des comptes dus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

GESTION DES RISQUES – COMPTE-RENDU DU PROCESSUS



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Dépôt du compte-rendu du processus réalisé le 31 mars 2026 à Saint-Zéphirin-de-Courval.

Ce processus simplifié de gestion des risques a été effectué le 31 mars 2026 avec les élus de la municipalité, en collaboration avec la MRC Nicolet-Yamaska dans le cadre du Plan climat et avec la direction régionale de la sécurité civile et sécurité incendie du ministère de la Sécurité Publique. Ce document présente la démarche réalisée ainsi que les résultats obtenus.

Cette démarche consistait à identifier les risques présents sur le territoire, évaluer l'acceptabilité de ces risques et déterminer et prioriser les mesures à mettre en place pour réduire ces risques.

Ce compte-rendu sera diffusé sur la page web de la municipalité et un résumé dans le Bulletin municipal

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

ENTRETIEN COURS D'EAU HOULE – BRANCHE #1

63-05-2026

CONSIDÉRANT QUE la demande d'entretien de la Branche #1 du cours d'eau Houle reçu le 20 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau sont la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR HUGO BOURASSA

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

De transmettre la demande d'entretien de la Branche #1 du cours d'eau Houle à la MRC Nicolet-Yamaska;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RENOUVELLEMENT ADHÉSION À COPERNIC POUR L'ANNÉE 2026-2027

64-05-2026

ATTENDU QUE l'engagement des membres contribue directement à la vitalité, à la représentativité et à la mission de COPERNIC;

ATTENDU QUE les membres de COPERNIC bénéficient notamment :

- de tarifs préférentiels sur les services et le matériel offerts;
- de la participation aux activités de concertation et de réseautage;
- d'une représentativité sectorielle (politique, économique, agricole, forestière ou citoyenne);
- d'un accès privilégié à de l'information de qualité sur les dossiers liés à la gestion intégrée de l'eau et des milieux hydriques;
- de la possibilité d'affirmer leur soutien à la protection des bassins versants de la rivière Nicolet, incluant la zone sud du lac Saint-Pierre, reconnue réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO;

ATTENDU QUE COPERNIC est un organisme sans but lucratif de concertation et de mobilisation dont la mission est d'assurer une eau de qualité et en quantité suffisante pour les usages et les écosystèmes du bassin versant de la rivière Nicolet;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

ATTENDU QUE l'acquittement de la cotisation annuelle est obligatoire pour conserver le statut de membre avec droit de vote à l'Assemblée générale annuelle;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

DE renouveler notre statut de membre à COPERNIC pour 2026-2027 pour un montant de 100 \$;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

LOISIRS ET CULTURE

PRÉSENTATION PROJET SENTIER PÉDESTRE – PROGRAMME PAFIRSPA

65-05-2026

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite développer un sentier de courte randonnée accessible au plus grand nombre et situé à proximité des services, des accès routiers et de la zone habitée.

ATTENDU QUE ce sentier doit être aménager afin d'offrir un niveau de difficulté débutant et être accessible douze mois par année;

ATTENDU QUE le sentier devra accueillir les marcheurs, coureurs, poussettes, vélos d'enfants et, si possible, une portion accessible aux personnes à mobilité légère;

ATTENDU QUE la Municipalité désire intégrer au projet une vocation éducative et environnementale, notamment par la mise en valeur des arbres fruitiers domestiques et sauvages présents sur le territoire et par l'installation de nichoirs et aménagement faunique en collaboration avec le milieu scolaire;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval autorise la présentation du projet de sentier pédestre municipal au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de la Paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval désigne madame Hélène Chassé, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en sons nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



Politique
de consultation
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT ET GREFFE

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX LOI 27 (LOI MODERNISANT LE RÉGIME DE SST)

66-05-2026

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval reconnaît l'importance d'offrir à son personnel un milieu de travail sain, sécuritaire et respectueux, tant sur le plan physique que psychologique;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite prévenir, réduire et gérer les risques psychosociaux pouvant affecter la santé et le bien-être des employés;

ATTENDU QUE la Politique de prévention des risques psychosociaux au travail vise notamment à :

- favoriser la santé globale et l'intégrité des employés;
- prévenir les situations pouvant nuire au bien-être psychologique;
- promouvoir le respect, l'équité et la dignité dans les relations de travail;
- assurer un traitement rapide, confidentiel et sans représailles des situations préoccupantes;
- répondre aux obligations légales en matière de santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de cette politique contribue également à réduire les impacts organisationnels tels que l'absentéisme, le roulement de personnel et les coûts liés aux problèmes de santé au travail;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE BOUCHARD

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

1. D'adopter la Politique de prévention des risques psychosociaux au travail telle que présentée au conseil municipal;
2. D'autoriser la direction générale à mettre en œuvre les mesures prévues à la politique, incluant les actions de prévention, de sensibilisation et de gestion;
3. D'assurer la diffusion de la politique auprès de l'ensemble du personnel et de veiller à son application continue;
4. De mandater la direction générale pour effectuer tout suivi requis et proposer, au besoin, des ajustements à la politique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS, DONS ET AUTRES SUJETS

RÉSOLUTION – DEMANDE DE COMMANDITE (LOCATION GRATUITE DE SALLE)

67-05-2026

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif *Okérico* développe un projet-pilote intitulé « À l'écoute des producteurs agricoles », visant à promouvoir une application numérique gratuite destinée au bien-être et à la santé mentale des producteurs agricoles du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit, à l'automne 2026, la tenue de trois rencontres régionales réunissant des agricultrices, agriculteurs, membres de leur



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE Le conseil municipal exprime son soutien ferme à la préservation intégrale de la gestion de l'offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l'ACEUM ou tout futur accord commercial.

QUE Le conseil demande au gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, l'emploi local et la sécurité alimentaire.

QUE Le conseil encourage le gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers dans toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au :

- ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada;
- ministre responsable du Commerce Canada-États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne;
- bureau du Premier ministre du Canada;
- représentants fédéraux de la région.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VARIA

RAPPORT DES COMITÉS ET TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus à faire leur rapport de comité et un tour de table leur est accordé. Les rapports et le tour de table ne sont pas consignés au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

69-05-2026

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance ordinaire à 20 h 44.

MAIRE

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Mathieu Lemire, maire, ai pris connaissance de l'intégralité des résolutions du présent procès-verbal et ne désire pas utiliser mon droit de veto.

Signé à Saint-Zéphirin-de-Courval ce 5 mai 2026, à 13 h 30.

(s) 
Mathieu Lemire, maire